



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 13 novembre 2023

2023-142	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 07/11/2023
	Date d'affichage : 07/11/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 13 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, SEIRACQ, HOURQUET, GATUINGT, DARRACQ, CONSTANTIN, LAGRASSE, MARIMPOUY, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme EDE a donné procuration à Mme BIARNES

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. VILATON

M. DEHEZ a donné procuration à M. BEDAT

*Secrétaire de séance : **M. Patrice GATUINGT***

**OBJET :
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA HALLE DE LA GLACIERE
LOT n°01 – MACONNERIE VRD
ENTREPRISE POUYSEGU
AVENANT N°01**

M. le Maire informe l'assemblée de la communication par la St Pouységu d'un devis en moins-value sur le chantier de construction du la halle de la Glacière,

Un avenant au lot n°01 – « maçonnerie, vrd » doit donc être voté selon le détail ci-après :

Moins-value :

Installation de chantier	:	- 3 000.00 € HT
Fourniture et mise en œuvre béton	:	- 3 143.50 € HT
Armatures béton	:	- 1 031.97 € HT
Coffrages	:	- 256.00 € HT
Réseaux divers	:	- 120.00 € HT
TOTAL DE L'AVENANT	:	- 7 551.47 € HT
TVA	:	- 1 510.29 €
TTC	:	- 9 061.76 € TTC



**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°01 au lot n°01 « maçonnerie, vrd » avec l'entreprise Pouységu pour un montant de :

- 9 061.76 € TTC

DIT que le montant du marché pour ce lot est porté à **40 210.00 € TTC** - montant initial du marché : **49 271.76 € TTC**.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **27 novembre 2023**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20231118 – DE2023142
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).